

**SECTEUR DE FORMATION 12 – FORESTERIE ET PAPIER**

**TECHNOLOGIE FORESTIÈRE  
(DEC 190.B0)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

|   |          |
|---|----------|
| <b>Présentation .....</b>   | <b>1</b> |
| <b>Programmes d'études en lien d'harmonisation .....</b>  | <b>1</b> |
| <b>Information sur les tableaux d'harmonisation.....</b>  | <b>1</b> |
| <b>Tableaux d'harmonisation interordres .....</b>   | <b>3</b> |
| Technologie forestière et Aménagement de la forêt.....  | 5        |
| Aménagement de la forêt et Technologie forestière.....  | 7        |
| <b>Tableaux d'harmonisation interordres .....</b>   | <b>9</b> |
| Technologie forestière et Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière ..... | 11       |
| Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière et Technologie forestière ..... | 12       |



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Technologie forestière* (DEC 190.B0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Technologie forestière* (DEC 190.B0) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Aménagement de la forêt (DEP 5306);
- Techniques du milieu naturel (DEC 147.A0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui sont regroupés dans une deuxième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

## **Tableaux d'harmonisation interordres**



**Programme de provenance :** Technologie forestière  
1998

**Programme de destination :** Aménagement de la forêt  
2006

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie forestière, peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Aménagement de la forêt, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

| <b>Technologie forestière<br/>1998<br/>DEC – 190.B0<br/>20 compétences, 1 980 heures</b> |  | <b>Aménagement de la forêt<br/>2006<br/>DEP – 5306<br/>25 compétences, 1 215 heures</b> |  |
|--|--|---|--|
| <b>Code</b>  | <b>Énoncé de la compétence</b>                                     | <b>Code</b>   | <b>Énoncé de la compétence</b>   |
| 00KL   | Analyser la fonction de travail                                    | 229211  | Se situer au regard du métier et de la démarche de formation                     |
|  |  | et  |  |
|  |  | 229222  | Caractériser l'organisation et le contexte législatif de la foresterie au Québec |
| 00KM   | Identifier les végétaux des forêts du Québec                       | 229468  | Identifier les principaux végétaux des forêts du Québec                          |
| 00KQ   | Déterminer les variables dendrométriques d'un peuplement forestier | 229284  | Appliquer des techniques de dendrométrie   |
|  |  | et  |  |
|  |  | 229234  | Utiliser des cartes et une boussole  |
|  |  | et  |  |
|  |  | 229485  | Effectuer des inventaires forestiers   |
| 00KR   | Gérer les stocks de bois abattus                                   | 229305  | Mesurer des bois tronçonnés  |
|  |  | et  |  |
|  |  | 229334  | Mesurer des bois non tronçonnés  |
|  |  | et  |  |
|  |  | 229342  | Déterminer la qualité des bois abattus   |
|  |  | et  |  |
|  |  | 229352  | Mesurer des bois par la méthode masse/volume                                     |

|        |   |        |   |
|--------|---|--------|---|
| 00KY   | Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte  | 229496 | Appliquer des notions de sylviculture                                       |
|        |   | et     |   |
|        |   | 229523 | Effectuer des travaux liés au reboisement et à l'entretien d'une plantation |
|        |   | et     |   |
| 229403 | Effectuer des travaux liés aux éclaircies précommerciales | et     |   |
|        |   | 229535 | Effectuer des travaux préparatoires à la récolte de bois                    |

---

|        |  |        |   |
|--------|--|--------|---|
| 00KZ   | Vérifier la conformité des interventions en milieu forestier | 229502 | Appliquer des modalités d'intervention en milieu forestier                  |
|        |  | et     |   |
|        |  | 229523 | Effectuer des travaux liés au reboisement et à l'entretien d'une plantation |
|        |  | et     |   |
| 229403 | Effectuer des travaux liés aux éclaircies précommerciales    | et     |   |
|        |  | 229442 | Participer à l'inspection de travaux de récolte de bois                     |

---

**Programme de provenance :** Aménagement de la forêt  
2006

**Programme de destination :** Technologie forestière  
1998

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Aménagement de la forêt, peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie forestière, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

| <b>Aménagement de la forêt<br/>2006<br/>DEP – 5306<br/>25 compétences, 1 215 heures</b> |  | <b>Technologie forestière<br/>1998<br/>DEC – 190.B0<br/>20 compétences, 1 980 heures</b> |  |
|---|--|--|--|
| <b>Code</b>   | <b>Énoncé de la compétence</b>   | <b>Code</b>  | <b>Énoncé de la compétence</b>                                     |
| 229211  | Se situer au regard du métier et de la démarche de formation                     | 00KL   | Analyser la fonction de travail                                    |
| et  |  |  |  |
| 229222  | Caractériser l'organisation et le contexte législatif de la foresterie au Québec |  |  |
| et  |  |  |  |
| 229468  | Identifier les principaux végétaux des forêts du Québec                          | 00KM   | Identifier les végétaux des forêts du Québec                       |
| et  |  |  |  |
| 229284  | Appliquer des techniques de dendrométrie   | 00KQ   | Déterminer les variables dendrométriques d'un peuplement forestier |
| et  |  |  |  |
| 229234  | Utiliser des cartes et une boussole  |  |  |
| et  |  |  |  |
| 229485  | Effectuer des inventaires forestiers   |  |  |
| et  |  |  |  |
| 229305  | Mesurer des bois tronçonnés  | 00KR   | Gérer les stocks de bois abattus                                   |
| et  |  |  |  |
| 229334  | Mesurer des bois non tronçonnés  |  |  |
| et  |  |  |  |
| 229342  | Déterminer la qualité des bois abattus   |  |  |
| et  |  |  |  |
| 229352  | Mesurer des bois par la méthode masse/volume                                     |  |  |

229496 Appliquer des notions de sylviculture 00KY Effectuer des travaux sylvicoles  
et antérieurs à la récolte

229523 Effectuer des travaux liés au  
reboisement et à l'entretien d'une  
plantation

et

229403 Effectuer des travaux liés aux  
éclaircies précommerciales

et

229535 Effectuer des travaux préparatoires à  
la récolte de bois

---

229502 Appliquer des modalités 00KZ Vérifier la conformité des  
d'intervention en milieu forestier interventions en milieu forestier

et

229523 Effectuer des travaux liés au  
reboisement et à l'entretien d'une  
plantation

et

229403 Effectuer des travaux liés aux  
éclaircies précommerciales

et

229442 Participer à l'inspection de travaux de  
récolte de bois

---

## **Tableaux d'harmonisation interordres**



**Programme de provenance :** Technologie forestière  
1998

**Programme de destination :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A –  
Aménagement de la ressource forestière  
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie forestière peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du milieu naturel de la voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

| <b>Technologie forestière<br/>DEC – 190.B0<br/>1998<br/>20 compétences, 1 980 heures</b> |  | <b>Techniques du milieu naturel<br/>DEC – 147.A0<br/>2004<br/>voie de spécialisation A – Aménagement de<br/>la ressource forestière :<br/>22 compétences, 2 040 heures</b> |  |
|--|--|--|--|
| <b>Code</b>  | <b>Énoncé de la compétence</b>   | <b>Code</b>  | <b>Énoncé de la compétence</b>   |
| 00KT   | Classifier une station forestière  | 00KT   | Classifier une station forestière  |
|  | et   |  | et   |
| 00KW   | Inventorier un territoire forestier  | 00KW   | Inventorier un territoire forestier  |
| 00KU   | Cartographier un territoire forestier  | 00KU   | Cartographier un territoire forestier  |
| 00KN   | Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt | 044N   | Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité                    |
|  | et   |  | et   |
| 00KV   | Effectuer des travaux de prévention, de détection et de répression des insectes et des maladies des arbres     | 0207   | Effectuer des activités relatives à la protection de la forêt                  |
| 00KY   | Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte   | 00KY   | Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte                       |
| 00L0   | Diriger des travaux pré-commerciaux et de remise en production d'un territoire                                 | 00L0   | Diriger des travaux pré-commerciaux et de remise en production d'un territoire |
| 00L3   | Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures   | 00L3   | Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures                 |
| 00L4   | Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse  | 00L4   | Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse            |
| 00L2   | Proposer des interventions relatives à l'aménagement de forêts privées   | 0208   | Participer à l'élaboration et au suivi de plans d'aménagement                  |
|  | et   |  |  |
| 00L5   | Participer à l'élaboration des plans et des rapports d'aménagement   |  |  |
| 00KR   | Gérer des stocks de bois abattu  | 00KR   | Gérer des stocks de bois abattu  |

**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière 2004

**Programme de destination :** Technologie forestière 1998

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel de la voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie forestière si elle choisit d’y poursuivre sa formation.

| Techniques du milieu naturel<br>2004<br>DEC – 147.A0<br>voie de spécialisation A – Aménagement de<br>la ressource forestière :<br>22 compétences, 2 040 heures |  | Technologie forestière<br>1998<br>DEC – 190.B0<br>20 compétences, 1 980 heures |  |
|--|--|--|--|
| Code   | Énoncé de la compétence  | Code   | Énoncé de la compétence  |
| 00KT   | Classifier une station forestière  | 00KT   | Classifier une station forestière  |
| et   |  | et   |  |
| 00KW   | Inventorier un territoire forestier  | 00KW   | Inventorier un territoire forestier  |
| 00KU   | Cartographier un territoire forestier  | 00KU   | Cartographier un territoire forestier  |
| 044N   | Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité                    | 00KN   | Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt |
| et   |  | et   |  |
| 0207   | Effectuer des activités relatives à la protection de la forêt                  | 00KV   | Effectuer des travaux de prévention, de détection et de répression des insectes et des maladies des arbres     |
| 00KY   | Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte                       | 00KY   | Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte   |
| 00L0   | Diriger des travaux pré-commerciaux et de remise en production d'un territoire | 00L0   | Diriger des travaux pré-commerciaux et de remise en production d'un territoire                                 |
| 00L3   | Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures                 | 00L3   | Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures   |
| 00L4   | Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse            | 00L4   | Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse  |
| 0208   | Participer à l'élaboration et au suivi de plans d'aménagement                  | 00L2   | Proposer des interventions relatives à l'aménagement de forêts privées   |
|  |  | et   |  |
|  |  | 00L5   | Participer à l'élaboration des plans et des rapports d'aménagement   |
| 00KR   | Gérer des stocks de bois abattu  | 00KR   | Gérer des stocks de bois abattu  |